

Commune de



Scy-Chazelles

1 rue de l'Esplanade
57160 SCY-CHAZELLES

**ARRÊTÉ DU MAIRE ENGAGEANT
UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU**

Commune de SCY-CHAZELLES

Arrêté n° 2016_URBA_02 - du 15 Décembre 2016

Le Maire

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SCY-CHAZELLES :

- approuvé le 17/05/2010 ;
- modifié le 12/07/2011 (modification n°1) ;
- révisé le 17/01/2012 (révision simplifiée n°1).

CONSIDÉRANT qu'une modification du le Plan Local d'Urbanisme est nécessaire afin de permettre la réalisation du projet lauréat sur « l'ancien site ALDI » suite à l'appel à projet réalisé par la commune.

VU l'arrêté engageant la procédure de modification n°2016_URBA_01 du 08/11/2016 ;

CONSIDÉRANT que cet arrêté nécessite d'être complété sur son objet.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2016_URBA_01 du 08/11/2016 est abrogé.

Article 2 : Le projet de modification du PLU consiste à faire évoluer le droit des sols au niveau de « l'ancien site Aldi » suite à l'appel à projet réalisé par la commune. Il s'agit de permettre la réalisation du projet lauréat. Il comprend une mixité entre habitat et services.

Article 3 : Le projet de modification sera notifié à Monsieur le Préfet de Moselle et aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie durant un mois.
- d'une mention dans un journal diffusé dans le Département ;
- d'une mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- d'une notification au Préfet de Moselle.

Fait à Scy-Chazelles
le 15 Décembre 2016

Le Maire,


Frédéric NAVROT



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2016

Application agréée E-legalite.com